

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 28 janvier 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques des administrations de l'État du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique des administrations de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Mathilde GUILLARME, attachée d'administration principale, cheffe du bureau des services généraux, secrétariat général, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'État principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

-Monsieur Nicolas GALLET, attaché d'administration, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ;

- Monsieur Christophe NOULIBOS, ingénieur des services culturels et du patrimoine principal, administrateur adjoint du domaine national de Saint-Cloud et de la maison des Jardies à Sèvres, centre des monuments nationaux, domaine national de Saint-Cloud.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Christophe NOULIBOS.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 janvier 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that ends in a small arrowhead pointing to the right.

Denis DECLERCK